

Commission des Finances

PV n° 1– 2026/2027

Consultation par mail du 21 Juillet 2026

Sous la présidence de Monsieur Franck PORET

Ont été consultés : Madame Carole LOISEL

Messieurs Jean Claude DAGBERT - Claude FOURNIER - Stéphane MILLE - Patrick QUENIART – William VIMEUX

En préambule, il est procédé à la nomination du secrétaire de la Commission. Patrick QUENIART, trésorier, est le seul candidat.

ASSURANCES

Après divers échanges avec des assureurs, le Bureau du district donne pouvoir à Monsieur Patrick QUENIART pour conclure les nouveaux contrats auprès de GAN Jean-Baptiste VENDEVILLE à ARDRES.

Mutualisation arbitrage 2026/2027 Annexe – Frais arbitrage

Version 2026.07.21

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lieu à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par la Commission des finances.

Pour l'exercice 2026/2027, les montants sont définis comme suit :

Départementale 1 – 11 matches - 2 175 €

Départementale 2 - 9 matches - 1 200 €

Départementale 3 – 9 matches - 640 €

La Commission des finances établit le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Il est tenu compte des périodes prévues au calendrier général, notamment la coupure hivernale.

Date	D1	D2	D3
20/09/2026	275,00 €	150,00 €	70,00 €
20/10/2026	330,00 €	180,00 €	100,00 €
20/11/2026	330,00 €	180,00 €	100,00 €
20/12/2026			
20/01/2027			
20/02/2027	250,00 €	150,00 €	70,00 €
20/03/2027	330,00 €	180,00 €	100,00 €
20/04/2027	330,00 €	180,00 €	100,00 €
20/05/2027	330,00 €	180,00 €	100,00 €
Totaux	2 175,00 €	1 200,00 €	640,00 €

Les clubs accédants en D3 ou les clubs ayant changé de RIB sont priés de transmettre ce dernier au district pour l'établissement d'un mandat qui sera à signer et à retourner.

Droit d'engagement 2026/2027
Version 2026.07.21

Situation financière au cours de la saison

Conformément à l'article 10.1 du statut du district, le calendrier des paiements sera le suivant

Somme due au 30 septembre 2026 en totalité	Paielement pour le 15 octobre 2026
Somme due au 31 décembre 2026	Paielement pour le 15 janvier 2027
Somme due au 28 février 2027	Paielement pour le 15 mars 2027
Somme due au 15 Avril 2027	Paielement pour le 30 avril 2027
Somme due au 31 Mai 2027	Paielement pour le 15 juin 2027
Somme due au 15 Juin 2027	Paielement pour le 30 Juin 2027
Somme due au 30 Juin 2027 éventuellement	Paielement pour le 31 juillet 2027

Le paiement par virement est à privilégier.

Le club doit indiquer dans le virement son numéro d'affiliation.

Le paiement aux échéances est OBLIGATOIRE si le club présente un débit envers le district. Le non-paiement peut entraîner la mise hors compétitions.

Fonctionnement trésorerie

L'indemnité kilométrique à 0.40 €/km parcouru.

Le calcul de l'itinéraire est établi sur le parcours le plus rapide (Michelin)

Il est conservé la limitation des remboursements de frais de déplacements à la somme de 40.00 Euros (soit 50 kms aller) pour les membres de commissions (paiement district)

Pour les accompagnements des arbitres, la valeur maximale demeure à 20.00 Euros : aucune solution pérenne concernant le contrôle de la présence n'a été trouvée.

Pour les observateurs, la valeur maximale (indemnité + remboursement de frais) est limitée à 45.00 Euros, dont 15 euros d'indemnité.

Pour les délégués, une indemnité est mise en place au même titre que les observateurs.

Les différentes dépenses concernant le fonctionnement propre du district sont ordonnées par les personnes signataires (Cf. CD du 15 juin 2026)

Patrick est en cours de finalisation de la mise à jour des signataires auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Chaque demande pour les opérations doit comporter au moins **deux devis** contradictoires eu un budget prévisionnel de l'opération.

A défaut, la dépense ne sera pas étudiée.

Le délai d'instruction est d'un mois à compter du dépôt auprès de la directrice administrative.

Pour les manifestations DISTRICT organisées dans les clubs, le district prendra en charge à hauteur, maximale, de 1 Euros par participant, pour les sélections, rassemblements jeunes, Opal'Cup. Le paiement se fera par inscription sur le compte club sur présentation d'une facture et/ou d'un ticket de caisse.

Le secrétaire
Patrick QUENIART

Le Président
Franck PORET